

15ème législature

Question N° : 326	De Mme Valérie Beauvais (Les Républicains - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité femmes hommes	Ministère attributaire > Égalité femmes hommes	
Rubrique >égalité des sexes et parité	Tête d'analyse >Budget égalité femmes hommes	Analyse > Budget égalité femmes hommes.
Question publiée au JO le : 01/08/2017 Réponse publiée au JO le : 12/12/2017 page : 6357 Date de renouvellement : 28/11/2017		

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la réduction annoncée du budget consacré à l'égalité entre les hommes et les femmes. Si l'on peut comprendre que le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut échapper aux coupes budgétaires annoncées, il n'en demeure pas moins que la réduction envisagée de l'ordre de 20 à 25 % est difficilement compréhensible tant eu égard à la hauteur des moyens qui y sont consacrés (moins de 30 millions d'euros en 2016) qu'au regard de la persistance des violences sexistes et sexuelles dont sont victimes les femmes. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer d'une part les moyens budgétaires dont disposera le secrétariat chargé de l'égalité entre les femmes les hommes et d'autre part les actions prioritaires qu'elle entend mener avec ceux-ci.

Texte de la réponse

Dans l'objectif de respecter la sincérité des comptes publics et les engagements de la France auprès de l'Union Européenne sur la maîtrise de son déficit, le décret du 20 juillet 2017 portant ouverture et annulation de crédit à titre d'avance a eu pour conséquence la baisse du budget de plusieurs ministères. Le budget du droit des femmes, comme l'ensemble des ministères, a participé à un effort collectif nécessaire, à hauteur de 7.5 millions d'euros. Cependant, cette baisse doit être relativisée. En effet, 6 millions d'euros concernent les crédits gelés en cours d'année, les crédits des réserves parlementaires concernant les dossiers non complétés à échéance, et surtout une actualisation du réel déploiement des parcours de sortie de prostitution en 2017. Le gouvernement reste engagé pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes comme le montre les propositions budgétaires 2018. Dans un cadre budgétaire contraint, les crédits du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » sont sanctuarisés jusqu'en 2022. Ils s'élèvent à 29.9 millions d'euros en Projet de Loi de Finances 2018 soit une hausse de 8% par rapport à la Loi de Finance Initiale 2017. Cette augmentation est d'autant plus importante que la réserve de précaution sera en 2018 de 3% contre 8% en 2017. La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, « grande cause nationale » du quinquennat, vise à obtenir des changements dans les pratiques et comportements tant dans la sphère publique que privée, en posant les jalons d'une politique intégrée cohérente, transversale et interministérielle. Dans ce cadre, l'ensemble des politiques publiques ont vocation à participer à ce changement. Ainsi à la sanctuarisation des budgets du droit des femmes pour l'année 2018 doit être ajoutée l'effort de l'ensemble des ministères dans cette politique notamment au travers du DPT (Document de politique transversal) qui représente 423.6 millions d'euros.